

# La couverture



Existe aussi en version  
**JOINT ADHÉSIF**



## Écrans HPV

### Sup'Air

Écran de sous-toiture synthétique hautement perméable à la vapeur d'eau

- ▶ Pose directe sur isolant, en neuf comme en rénovation
- ▶ Protège l'isolant thermique des entrées d'air parasites (effet pare-vent) et optimise ses performances
- ▶ Répond aux exigences du cahier du CSTB 3650 (juin 2009)
- ▶ Crée une enveloppe extérieure étanche sans risque de condensation

### Emploi

- Travaux neufs ou rénovation ;
- Couvertures en petits éléments ;
- Pose tendue sur chevrons ou fermettes jusqu'à 60 cm d'entraxe ;
- Pose sur support continu ventilé en bois (voliges, panneaux, etc.) ;
- Pose directe sur isolant ;
- Climat de plaine (altitude  $\leq$  900 m) ;
- Locaux à faible ou moyenne hygrométrie.

### Mise en œuvre

- Fixer l'écran sur la charpente, en le déroulant parallèlement à l'égout, soit par des pointes soit par des agrafes en respectant les recouvrements horizontaux de 10 cm (pente supérieure à 30 %) ou de 20 cm (pente inférieure à 30 %).
- Fermer les lignes de faîtage et arêtier par l'écran, avec un recouvrement de 20 cm.

- Réaliser un contre-lattage avec des liteaux d'au moins 20 mm.

**Nota :** pour le traitement des points singuliers (égouts, noues, sorties de toiture, fenêtres de toit, etc.), consulter le cahier 3651-2 de janvier 2009, édité par le CSTB.

### Caractéristiques

- Entraxe maxi entre support : 60 cm
- Classement EST :
  - ▶ Résistance au passage de l'eau E : E1
  - ▶ Perméance à la vapeur d'eau S : Sd1
  - ▶ Résistance mécanique de l'écran T : TR2

### Informations complémentaires

Sup'Air peut être utilisé dans le cadre de la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques, dans le respect des conditions suivantes :

- ▶ Lame d'air correctement ventilée entre les panneaux et l'écran (égout et faîtage ventilés) ;

- ▶ Exigences particulières du fabricant de panneaux.

Sup'Air peut être utilisé en pare-pluie, dans le cadre des constructions à ossature bois (DTU 31.2 et 41.2). L'utilisation du Sup'Air ne dispense pas le poseur de mettre en place des dispositifs de protection, selon les règles de prévention des accidents, lors de travaux en élévation.

### Documents de référence

- Homologation n° 10-036.
- Cahier 3651-2 de janvier 2009, édité par le CSTB (voir site [cstb.fr](http://cstb.fr)).
- Fiche technique - marquage CE.

### Sécurité

Sup'Air n'est pas un produit classé dangereux, conformément à l'arrêté du 20 avril 1994 et dans le cadre de l'utilisation prescrite par cette notice.

### Conditionnement

Dimensions des rouleaux	Poids	Conditionnement divisible
50 m x 1,50 m	10,5 kg	20 rouleaux